

● (1210)

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition en bonne et due forme signée par un certain nombre de Canadiens qui signalent que le gouvernement conservateur n'a aucun mandat de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis et que le premier ministre (M. Mulroney) avait promis durant les négociations que la souveraineté du Canada ne serait pas compromise, mais que l'accord commercial négocié par le gouvernement menace le fondement même de la souveraineté politique et économique du Canada puisqu'il retire au gouvernement canadien le pouvoir d'exercer un contrôle sur la propriété étrangère, de mettre en valeur les ressources énergétiques dans l'intérêt supérieur des Canadiens ou de réduire les disparités régionales.

Les pétitionnaires estiment que l'accord commercial prive le Canada de la liberté politique qu'il lui faut pour déterminer son propre avenir économique et sape nos efforts en vue de bâtir une société distincte de celle des États-Unis. Il ne donne pas au Canada l'accès garanti aux États-Unis, qui constituait le principal enjeu des négociations et il menace de faire disparaître des centaines de milliers d'emplois au Canada. Ils prient donc le Parlement de se dissoudre et de donner à la population canadienne l'occasion d'accepter ou de rejeter le projet d'accord commercial lors d'élections générales nationales.

L'INTERDICTION DE PORTER UN COUTEAU

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs électeurs de Richmond, Burnaby, Port Moody et Vancouver, en Colombie-Britannique. Ils ajoutent leurs signatures à celles de nombreux autres pétitionnaires qui demandent que le Code criminel soit modifié pour interdire le port du couteau dans des endroits publics étant donné que dans un grand nombre de crimes, y compris des meurtres, des vols et des agressions sexuelles, l'agresseur est armé d'un couteau et que ce phénomène prend de plus en plus d'ampleur dans toutes les grandes villes du pays.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Doug Lewis (Ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 278 et 324 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre de considérer les questions n^{os} 278 et 324 comme ayant été transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

Air Canada

[Texte]

LE GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES

Question n^o 278—M. Nystrom:

1. En ce qui concerne chacun des rapports du Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Rapport Nielsen), quelles recommandations a) ont été rejetées, b) ont été acceptées, c) sont encore à l'étude et, dans chaque cas, pour quel motif?
2. En ce qui concerne les recommandations qui sont toujours à l'étude, à quelle date prévoit-on une décision à leur sujet?

(Le document est déposé.)

LES NIVEAUX DE DIOXINE

Question n^o 324—Mme McDonald (Broadview—Greenwood):

En 1987 et en 1988 jusqu'à ce jour, à la connaissance du gouvernement, a-t-on effectué des mesures des niveaux de dioxine dans l'eau ou dans la flore et la faune aux environs des usines de pâtes et papiers et, dans l'affirmative, dans chaque cas, quels en ont été les résultats?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur le Président, je demanderais que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL D'AIR CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 1^{er} juin, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-129, prévoyant la prorogation d'Air Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes ainsi que l'émission et la vente de ses actions au public, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de la motion de M. McDermid:

Que la question soit mise aux voix maintenant.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je me réjouis de cette occasion de faire quelques remarques sur le projet de loi C-129, portant sur la semi-privatisation d'Air Canada.

Le projet de loi prévoit que jusqu'à 45 p. 100 des actions d'Air Canada seront vendues sur le marché et le gouvernement en gardera 55 p. 100, étant entendu que le gouvernement votera conformément aux décisions prises par les actionnaires privés détenant 45 p. 100 des actions. Des garanties sont censées figurer dans le projet de loi pour protéger les emplois et les prestations de retraite des employés. On est censé garantir que les grands centres d'Air Canada de Montréal, de Mississauga et de Winnipeg seront conservés, que personne ne pourra détenir plus de 10 p. 100 des actions et que la participation étrangère se limiterait à 5 p. 100 des actions.